



CÓRIO

Ne pas diffuser aux États-Unis, au Canada ou au Japon

Le présent document est un communiqué de presse commun à Klépierre S.A. et Corio N.V. en vertu des dispositions de la Section 7 Paragraphe 1 du Décret des Pays-Bas sur les Offres publiques d'achat (Besluit Openbare Biedingen Wft) et porte sur le projet d'offre publique d'échange effectuée par Klépierre S.A. de l'ensemble des actions ordinaires de Corio N.V. émises et en circulation. Cette annonce ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat ou de souscription de titres de Corio N.V. ou Klépierre S.A., une telle offre ne pouvant être présentée que par le moyen d'un document d'offre et d'un prospectus. Cette annonce n'est pas destinée à être communiquée, publiée ou diffusée, en totalité ou en partie, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada et au Japon ou à destination de ces pays.

Mise à jour concernant le statut du projet d'offre publique d'échange initiée sur Corio, conformément aux dispositions réglementaires néerlandaises

Paris (France) et Utrecht (Pays Bas) – le 22 août 2014

Le 29 juillet 2014, Klépierre S.A. (Klépierre) (Euronext Paris) et Corio N.V. (Corio) (Euronext Amsterdam) ont annoncé avoir signé un accord relatif à une offre publique d'échange initiée par Klépierre qui porte sur l'intégralité des actions de Corio, émises et en circulation (l'Offre).

En vertu des dispositions de la Section 7 Paragraphe 1 alinéa a du Décret des Pays-Bas sur les Offres publiques d'achat (*Besluit openbare biedingen Wft*), imposant qu'un point d'actualisation sur le statut de l'Offre, sous forme d'un communiqué public, soit réalisé dans les quatre semaines suivant l'annonce de l'Offre, Klépierre et Corio publient aujourd'hui conjointement les éléments d'actualisation suivants concernant l'Offre.

Klépierre et Corio confirment être en bonne voie quant à la préparation de l'Offre. Klépierre prévoit de soumettre prochainement une demande d'examen et d'approbation de son Document d'Offre à l'Autorité néerlandaise des marchés financiers (*Stichting Autoriteit Financiële Markten*, AFM), et en tout état de cause, au plus tard le 20 octobre 2014, date à laquelle, selon la loi néerlandaise, une demande d'approbation doit être soumise au plus tard à l'AFM.

Information complémentaire

Dans le cadre du projet d'acquisition de Corio, Klépierre va déposer auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France un prospectus relatif à l'émission d'actions ordinaires Klépierre. Les actionnaires de Corio et autres investisseurs sont invités à lire dès qu'ils seront disponibles le prospectus et le document d'offre (y compris les modifications ou compléments) concernant la transaction proposée, car ils contiendront des informations importantes.

A propos de Klépierre

Acteur majeur de l'immobilier de centres commerciaux en Europe, Klépierre associe une expertise en termes de développement, de gestion locative et d'asset management.

Son patrimoine est valorisé à 14,0 milliards d'euros au 30 juin 2014 et se compose essentiellement de grands centres commerciaux implantés dans 13 pays d'Europe continentale. Klépierre détient une participation majoritaire (56,1%) dans Steen & Strøm, 1ère foncière scandinave de centres commerciaux.

Klépierre a pour principaux actionnaires Simon Property Group (28,9%), leader mondial de l'industrie des centres commerciaux, et BNP Paribas (21,3%).

Klépierre est une Société d'investissement immobilier cotée (SIIC), dont les actions sont admises aux négociations sur Euronext ParisTM, membre des indices SBF 80, EPRA Euro Zone, GPR 250 et des indices développement durable DJSI World and Europe, FTSE4Good, STOXX® Global ESG Leaders, Euronext Vigeo France 20 et Eurozone 120 ainsi que des registres d'investissement Ethibel Excellence et Pioneer. Ces distinctions marquent l'engagement du Groupe dans une démarche volontaire de développement durable.

A propos de Corio

Corio est un des leaders paneuropéens du marché de l'immobilier commercial, spécialisé dans la sélection, le développement et le re-développement, ainsi que dans la gestion de centres commerciaux. Corio est présent dans sept pays: Pays-Bas, France, Italie, Allemagne, Espagne, Portugal, et Turquie. Le portefeuille est composé de 57 centres commerciaux comprenant plus de 5 000 clients et accueillant environ 400 millions de visiteurs. Le siège de Corio est basé à Utrecht aux Pays-Bas.

La stratégie de Corio est de créer des Favourite Meeting Places, le succès d'un centre commercial reposant sur le nombre de visiteurs que nous pouvons attirer. Des centres attractifs où les clients se rencontrent et font leurs achats, des lieux où ils souhaitent retourner.

Corio est coté sur Euronext NYSE à Amsterdam. Corio bénéficie des dispositions du régime fiscal FBI. Corio bénéficie également du régime SIIC en France. Depuis mars 2008, Corio fait partie de l'indice Dutchblue-chip, constitué des 25 principales capitalisations, ainsi que des indices AEX, EPRA, GPR, STOXX Europe 600, EURO STOXX, FTSE4 Good, DJSI and World, ASPI index, Euronext Vigeo 120 et ECPI. StichtingPensioenfonds ABP est le principal actionnaire de Corio (dernier pourcentage de détention communiqué de 30,6%).

CONTACTS RELATIONS INVESTISSEURS

KLEPIERRE

Vanessa FRICANO - +33 1 40 67 52 24 / vanessa.fricano@klepierre.com

Julien ROUCH - +33 1 40 67 53 08 / julien.rouch@klepierre.com

CORIO

Ingrid PRINS - +31 (0)30 234 67 43 / ingrid.prins@nl.corio-eu.com

CONTACTS MEDIA

FRANCE

Jérôme BISCAY - +33 6 09 94 79 88 / jbiscay@brunswickgroup.com

Aurélia DE LAPEYROUSE - +33 6 21 06 40 33 / adelapeyrouse@brunswickgroup.com

PAYS-BAS

Dirk DELMARTINO - +32 479 730 030 / ddelmartino@brunswickgroup.com

Marleen GEERLOF - +44 7974 982401 / mgeerlof@brunswickgroup.com

Maarten DIJKSMA - +31 6 21 17 04 34 / maarten.dijksma@citigateff.nl

Frank JANSEN - +31 6 21 54 23 69 / frank.jansen@citigateff.nl

ROYAUME-UNI

Elizabeth ADAMS - +44 7974 982331 / eadams@brunswickgroup.com

Déclarations prospectives

Cette annonce contient certaines « déclarations prospectives. » Lesdites déclarations sont basées sur les attentes présentes de Klépierre et Corio et sont donc manifestement sujettes à des incertitudes, à des changements et aux circonstances. Les déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, les déclarations qui renferment typiquement des mots comme « avoir l'intention », « s'attend à », « prévoit », « vise », « estime » et autres termes du même ordre.

Avertissement important

La présente annonce n'est faite qu'à titre informatif et ne constitue pas une offre ou une invitation d'acquérir, de souscrire, de vendre, ni un conseil ou une sollicitation d'investissement ou de souscription à quelque investissement financier que ce soit. La présente annonce ne constitue pas une offre de vendre ou par ailleurs d'aliéner, ni une sollicitation d'une offre d'acheter ou d'acquérir des titres de Corio dans une quelconque juridiction.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, être limitée par la loi ou la réglementation. En conséquence, les personnes qui entrent en possession du présent document doivent s'informer et respecter ces restrictions. Dans la mesure où la loi applicable le permet, Klépierre et Corio déclinent toute responsabilité en cas de violation de ces restrictions par toute personne. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation des lois sur les valeurs mobilières de ce territoire. Ni Klépierre, ni Corio, ni aucun de leurs conseillers respectifs n'assument aucune responsabilité en cas de violation par toute personne de l'une de ces restrictions. Tout actionnaire Corio qui a un doute quant à sa situation devrait consulter un conseiller professionnel compétent sans délai. Cette annonce n'est pas destinée à être publiée ou diffusée aux États-Unis, au Canada ou au Japon.